

Accord tripartite sur le rapatriement des réfugiés burundais vivant en Tanzanie

@rib News, 28/03/2018 – Source Xinhua Un accord tripartite sur le rapatriement des réfugiés burundais vivant en Tanzanie a été conclu mercredi soir à Bujumbura entre le Burundi, la Tanzanie et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR).

Cet accord prévoit de rapatrier 2.000 personnes par semaine depuis le 5 avril prochain jusqu'au 31 décembre 2018, et de rapatrier au total pas moins de 72.000 réfugiés burundais souhaitant retourner dans leur patrie d'ici fin 2018. Le document a été signé par Pascal Barandagiye, ministre burundais de l'Intérieur, Rajabu Hassan Gamaha, ambassadeur de Tanzanie au Burundi, et Mme Gogo Hukportie, Représentante du HCR au Burundi, à l'issue de la 20^{ème} réunion de la Commission tripartite ad hoc. Selon le communiqué conjoint sur cet accord, une priorité sera accordée au rapatriement des 19.148 réfugiés dont l'intention de retour a déjà été vérifiée par le HCR. Le communiqué conjoint rend hommage à la Tanzanie, qui accueille depuis son indépendance en 1961 bon nombre de réfugiés burundais. Selon le communiqué conjoint, la Tanzanie héberge à ce jour 316.899 réfugiés demandeurs d'asile, dont 274.455 Burundais. Les gouvernements burundais et tanzanien se sont accordés à cette occasion sur le fait que compte tenu du retour de la paix, de la sécurité et de la stabilité au Burundi, ils étaient en mesure de "passer d'une phase de facilitation au lancement d'une phase de sensibilisation et de promotion du retour volontaire". Toutefois, le HCR a réitéré sa position de "ne pas promouvoir le retour volontaire". Le communiqué conjoint a demandé au Programme alimentaire mondial (PAM) de prévoir une disponibilité pour la distribution de vivres aux rapatriés pendant une période de trois mois suivant le retour.

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});